

## **CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

## Séance du 11 février 2021

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

\*\*\*\*\*

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise PASNON pour l'entretien annuel des espaces verts (jardin public et Place de l'église) de la commune pour un montant de 1 080.00€ HT, soit 1 296.00€ TTC.

Le détecteur de présence au niveau du terrain de sport sera remplacé par l'entreprise R² pour un coût de 143.00€ HT, soit **171.60**€ TTC.

L'enquête publique du PLUi arrive à son terme le 15 février. Afin de se prononcer sur les suites à donner au rapport de la commission d'enquête émis avant l'approbation définitive, M. Denis RIOLAND est désigné membre titulaire et Mme Sylvie BOREL membre suppléante pour représenter la commune de CHOUSSY au sein du prochain comité de pilotage.

Dans le cadre de l'installation de colonnes enterrées par le SMIEEOM, le coût des travaux de génie civil incombant à la municipalité s'élève à 8 302.00€ HT. Ils seront effectués par l'entreprise TEILLARD TP.

Le conseil municipal a décidé la création d'un service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Un arrêté municipal sera pris, des contrôles seront effectués sur les points d'eau incendie (PEI) tant sur le domaine public que sur le domaine privé dans le cadre de convention avec les propriétaires.

Les élus ont délibéré pour un refus catégorique de fermeture d'une classe au sein du RPI Couddes-Oisly-Choussy.

Fait et affiché à CHOUSSY, le 12 février 2021

Le Maire, Thierry GOSSEAUME